



# Formation EEDR02

## Conduire une étude d'impact sur l'environnement dans le cadre d'un projet d'aménagement

### Public

- Chargé de mission ou chef de projet urbanisme et aménagement
- Toute personne en charge de la conduite d'un projet d'aménagement
- Toute structure en charge d'un projet d'aménagement :
  - Structures privées (aménageurs, bailleurs, ...)
  - Structures publiques (collectivités, établissements publics, organismes consulaires, ...)

**Durée :** 2 jours

**Prix (en inter) :** 990 € HT

par personne pour le module complet

[Voir nos tarifs dégressifs !](#)

### Objectifs opérationnels

#### Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Conduire la réalisation d'un dossier d'étude d'impact avec méthode et autonomie
- Connaître la réglementation associée aux études d'impacts
- Savoir évaluer les effets d'un projet, conjointement avec le bureau d'études
- Appliquer la séquence Éviter/Réduire/Compenser
- Se positionner comme interlocuteur des services de l'état pour l'instruction de son dossier

### Contenus

- Cadre réglementaire et administratif :
  - Les textes de référence
  - Les évolutions réglementaires issues du Grenelle 2
  - L'avis de l'Autorité Environnementale
- Éléments de bonne conduite du projet :
  - Le jeu des acteurs et spécialités mises en œuvre
  - Référentiels disponibles
  - Notion de programme et effets cumulés
  - Articulation avec la Loi sur l'eau, Natura 2000, dérogations, défrichement
  - Concertation, information du public
- Chronologie d'un dossier d'étude d'impact de son début jusqu'à l'obtention de l'arrêté préfectoral :
  - Élaboration du CDC de consultation des BE : comment l'exploitant doit rédiger son CDC pour les BE qu'il va consulter afin qu'ils réalisent son dossier d'étude d'impact ?
  - Constitution du dossier (en relation avec le BE) :
    - Collecte des données utiles au dossier
    - Ordre des étapes
    - Points de blocage éventuels
  - Dépôt du dossier en DREAL/DDT(M)/préfecture :
  - Instruction du dossier par les services de l'état :
    - Gérer les relations bureau d'études / maître d'ouvrage / services instructeurs
    - Analyser l'avis d'étude environnementale et éventuellement y répondre
  - Mise en enquête publique (si le dossier le nécessite)
  - Publication de l'arrêté préfectoral (AP)
- Connaître le plan du dossier d'étude d'impact et particulièrement ceux à la charge du commanditaire
- Étapes indispensables (présentation détaillée)
  - La présentation des données de l'état initial du milieu
  - Les scénarii envisagés et la justification du projet retenu
  - La doctrine éviter/réduire/compenser
  - Les effets du projet (impacts génériques et résiduels - directs, indirects, permanents, temporaires)
  - Le volet sanitaire pour les populations riveraines
  - L'exploitation de l'ouvrage : le coût des mesures, le protocole de suivi environnemental, les effets attendus des mesures
  - Le résumé non technique

### Formateurs

#### Auddice environnement

Bureau d'études en environnement, développement durable, biodiversité, sites et sols pollués, transition énergétique.



**Julien ELOIRE**  
Ingénieur environnement.  
Responsable du département Territoire.



**Francois DELSIGNE**  
Ingénieur environnement.  
Responsable de l'agence Ouest.